



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

AVIS PUBLIC

Dépôt du rapport financier vérifiée de l'exercice terminant le 31 décembre 2024

Est par les présentes donné, en conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les citées et villes* et l'article 176.1 du *Code Municipal du Québec*, par le soussigné, directeur général, secrétaire et directeur de la sécurité incendie, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le jeudi 10 avril 2025 à 16 h 30 seront déposés le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024.

Beloil, le 27 mars 2025

Pierre-Damien Arel, MAP

Directeur général, secrétaire et directeur de la sécurité incendie